



Thiré le 2 Avril 2019
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 9 Avril 2019
à 20 h 00

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 7 Mars 2019
- Approbation du compte administratif 2018 - Budget Principal
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget Principal
- Affectation de résultat - Budget Principal
- Vote des taux 2019
- Vote des subventions 2019
- Vote du Budget Principal 2019
- Approbation du compte administratif 2018 - Budget Lotissement les Terres Douces
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget Lotissement les Terres Douces
- Vote du Budget Lotissement les Terres Douces 2019
- Convention de partenariat pour l'organisation de concerts pour le Festival de Printemps
- Proposition d'offre de mutuelle communale
- Acquisition de chemins appartenant à l'Association Foncière de la Commune
- Aménagement latéral de sécurité de la RD 948 A – Choix de l'entreprise
- Questions diverses

Le Maire,
Catherine DENFERD



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Le neuf avril deux mil dix-neuf, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 2 Avril 2019

Présents : Mesdames Nadège BARBESANT, Christelle BONNAUD, Catherine DENFERD, Patricia HUG GRATON, Isabelle MENANTEAU, Christine PHILPEAU, Magalie RIVASSEAU

Messieurs Loïc CHARRIER, Bruno FAIVRE, Dominique GAUTREAU.

Excusés : Messieurs Rémy CERISIE, Fred FORGERIT, Laurent GAUTIER, Guillaume JOLLY,

Procurations :

Monsieur Guillaume JOLLY a donné procuration à Madame Catherine DENFERD

Monsieur Rémy CERISIE a donné procuration à Madame Patricia HUG GRATON

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Suppression de l'ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 7 Mars 2019
- Approbation du compte administratif 2018 - Budget Principal
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget Principal
- Affectation de résultat - Budget Principal
- Vote des taux 2019
- Vote des subventions 2019
- Vote du Budget Principal 2019
- Approbation du compte administratif 2018 - Budget Lotissement les Terres Douces
- Approbation du compte de gestion 2018 - Budget Lotissement les Terres Douces
- Vote du Budget Lotissement les Terres Douces 2019
- Convention de partenariat pour l'organisation de concerts pour le Festival de Printemps
- Proposition d'offre de mutuelle communale
- Acquisition de chemins appartenant à l'Association Foncière de la Commune
- Aménagement latéral de sécurité de la RD 948 A – Choix de l'entreprise
- Questions diverses

Secrétaire de séance : Madame BARBESANT Nadège est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 7 Mars 2019 :

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents ce compte rendu.

Madame Magalie RIVASSEAU est absente en début de séance.

DEL 2019-04-09-01 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget Principal

Rapporteur : Natacha LAMBERT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Loïc CHARRIER, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame DENFERD Catherine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats émis	319 679,11 €	235 876,26 €	555 555,37 €
Titres émis	433 823,97 €	363 880,11 €	797 704,08 €
Résultat de l'exercice	114 144,86 €	128 003,85 €	242 148,71 €
Résultat antérieur reporté	136 075,09 €	- 168 679,50 €	- 32 604,41 €
Résultat cumulé 2018	250 219,95 €	- 40 675,65 €	209 544,30 €
RAR en dépenses	- €	28 513,56 €	28 513,56 €
RAR en recettes	- €	33 108,60 €	33 108,60 €
Solde des RAR	- €	4 595,04 €	4 595,04 €
Résultat cumulé avec RAR	250 219,95 €	- 36 080,61 €	214 139,34 €

Excédent de Fonctionnement	250 219,95 €
Déficit d'Investissement	- 36 080,61 €
Résultat cumulé de 2018	214 139,34 €

2. Constate pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, est invité à se prononcer sur le résultat de clôture d'exercice du Compte Administratif 2018 de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE le compte administratif 2018 tel que présenté ci-dessus.**

Madame le Maire ne prend pas part au vote et est sortie de la salle de conseil.

DEL 2019-04-09-02 : Approbation du compte de gestion 2018 – Budget Principal

Rapporteur : Natacha LAMBERT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR MONSIEUR POULARD, RECEVEUR

La Commission administrative :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
 - Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
 - Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures ;
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte de gestion 2018 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

DEL 2019-04-09-03 : Affectation de résultat – Budget Principal

Rapporteur : Catherine DENFERD

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 250 219.95 € ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit couvrir en priorité le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire :

☞ Virement à la section de fonctionnement (Compte 002)	214 139.34 €
☞ Virement à la section d'investissement (Compte 1068)	36 080.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Valide l'affectation des résultats 2018 du budget principal tel que présentée ci-dessus.**

DEL 2019-04-09-04 : Vote des taux 2019

Rapporteur : Catherine DENFERD

Madame le Maire rappelle que lors de la délibération n° 2018-07-12-06, le conseil municipal avait délibéré unanimement pour la suppression de l'abattement à la base et de ce fait pour la non augmentation du taux d'imposition de la taxe d'habitation en 2019 et 2020.

Madame le Maire propose donc, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE la proposition de Madame le Maire de ne pas augmenter l'impôt pour l'année 2019, les taux d'imposition restent inchangés comme suit :**

	Taux 2018	Taux 2019 votés
Taxe d'habitation	18.58 %	18.58 %
Foncier Bâti	18.24 %	18.24 %
Foncier non Bâti	53.18 %	53.18 %

DEL 2019-04-09-05 : Vote des subventions

Rapporteur : Catherine DENFERD

Madame le Maire informe l'assemblée des courriers de demandes de subvention qu'elle a reçu en Mairie :

- ✚ L'ADSP : Association d'usagers pour la défense du Service public du Pays de Luçon ;
- ✚ Association Gymnastique Volontaire de Sainte Hermine, 5 adhérents sont domiciliés sur la Commune ;
- ✚ Club de Basket : Jeune France Moutieroise (Moutiers / Le Lay – Ste Pexine), 15 licenciés Thiréens dont 12 ayant moins de 12 ans ;
- ✚ Adapei-Aria : Agir ensemble face au handicap ;

- ✚ Croix Rouge Française ;
- ✚ Solid'Her : 9 familles soit 32 personnes de la Commune ont fréquenté régulièrement ou passagèrement l'épicerie en 2018 ;
- ✚ La Banque Alimentaire de la Vendée ;
- ✚ Secours Catholique, en 2018, 4 familles de Thiré pour un montant de 301 € ;
- ✚ CEIDRE ;
- ✚ Multi service sud Vendée,
- ✚ France ADOT 85 : Association pour le don d'organes et de tissus humains ;
- ✚ Les Restaurants du cœur : sollicitation d'une subvention de 300 € ;
- ✚ ADMR ;
- ✚ AREAMS ;
- ✚ FAVEC : Fédération des Associations et Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins ;
- ✚ MDAV : Maison Départementale des Associations de Vendée ;
- ✚ MFR – IREO Les Herbiers : Accueil d'un élève de la Commune ;
- ✚ Secours populaire Français ;
- ✚ Maison Familiale Rurale : Accueil d'un élève de la Commune ;
- ✚ JALMALV : Jusqu'à la Mort accompagner la Vie ;
- ✚ Valentin HAUY : Agir pour l'autonomie ;
- ✚ UDAF ;
- ✚ Amis de la Solidarité et de l'Insertion ;
- ✚ AFM Téléthon ;

Madame le Maire informe et rappelle les éléments suivants :

- ✚ En 2018, Madame POUPET Catherine, Conseillère Départementale, porte-parole de l'association gérant le cinéma le Tigre à Sainte Hermine, demandait l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour les travaux de réhabilitation urgente de toiture, s'élevant à 70 000 €. La Commune avait voté une subvention de 300 €, à ce jour elle n'a jamais été versée. Madame le Maire, propose de la maintenir cette année.
- ✚ Les subventions ayant été versées tardivement en 2017, certaines associations les avaient perçues qu'en début d'année 2018 ainsi, l'association prévention routière et AREAMS avaient remerciées la commune pour cette attribution 2018, d'où une subvention égale à 0 en 2018 ;

Après rappel des subventions octroyées en 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ DE VALIDER l'attribution des subventions communales 2019 comme énoncées ci-dessous

Libellés	Montant 2018	Montant 2019
A E P	60,00 €	0,00 €
AJT Jeunes de Thiré	120,00 €	120,00 €
A D M R	100,00 €	150,00 €
A P E (Parents d'élèves)	640,00 €	600,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	120,00 €	120,00 €
Association JALMALV	60,00 €	60,00 €
CEIDRE Sainte Hermine	200,00 €	200,00 €
AREAMS	0,00 €	60,00 €
Solid'Her	100,00 €	180,00 €
Secours Populaire	100,00 €	140,00 €
Amicale secouristes (protection civile)	60,00 €	60,00 €
Section AFN Thiré	60,00 €	60,00 €
Multi service Vendée	60,00 €	60,00 €
Prévention routière	0,00 €	60,00 €
Secours catholique	100,00 €	180,00 €
Société de Chasse de Thiré	60,00 €	60,00 €
S E V E	60,00 €	100,00 €
Amicale Sportive Stéphanoise Thiréenne	60,00 €	60,00 €
Comité des fêtes de Thiré	60,00 €	60,00 €
Cinéma le Tigre	300,00 €	300,00 €
RASED	64,00 €	60,00 €
Banque Alimentaire	100,00 €	140,00 €
Classe découverte 2019		975,00 €
Fonds de réserve	516,00 €	170,00 €
TOTAL	3 000,00 €	3 975,00 €

Arrivée de Madame Magalie RIVASSEAU.

DEL 2019-04-09-06 : Vote du Budget Principal 2019

Rapporteur : Natacha LAMBERT

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante ses propositions du budget primitif communal pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif 2019.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
572 711.00 €	572 711.00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
639 971.00 €	639 971.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VOTE le budget 2019, comme énoncé ci-dessus.**

DEL 2019-04-09-07 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget Lotissement les Terres Douces

Rapporteur : Natacha LAMBERT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Loïc CHARRIER, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du Lotissement les Terres Douces dressé par Madame DENFERD Catherine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats émis	64 840,76 €	72 757,32 €	137 598,08 €
Titres émis	64 840,76 €	81 578,62 €	146 419,38 €
Résultat de l'exercice	- €	8 821,30 €	8 821,30 €
Résultat antérieur reporté	- €		
Résultat cumulé 2018	- €	8 821,30 €	8 821,30 €
RAR en dépenses			
RAR en recettes			
Solde des RAR	- €	- €	- €
Résultat cumulé avec RAR	- €	8 821,30 €	8 821,30 €

Excédent de Fonctionnement	- €
Déficit d'Investissement	8 821,30 €
Résultat cumulé de 2018	8 821,30 €

2. Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, est invité à se prononcer sur le résultat de clôture d'exercice du Compte Administratif 2018 du Lotissement des Terres Douces.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Le Conseil Municipal valide le compte administratif 2018 du Lotissement des Terres Douces, tel que présenté ci-dessus.**

DEL 2019-04-09-08 : Approbaton du compte de gestion 2018 – Budget Lotissement les Terres Douces

Rapporteur : Natacha LAMBERT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DRESSÉ PAR MONSIEUR POULARD, RECEVEUR

La Commission administrative :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures ;
 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2018 au 31 Décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Déclare que le compte de gestion du Lotissement des Terres Douces, dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

DEL 2019-04-09-09 : Vote du Budget Lotissement les Terres Douces

Rapporteur : Catherine DENFERD

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante ses propositions du budget primitif pour le Lotissement les Terres Douces pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le vote du budget primitif 2019.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
66 100.00 €	66 100.00 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
74 364.48 €	74 364.48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **VOTE le budget des Terres Douces 2019, comme énoncé ci-dessus.**
-

DEL 2019-04-09-10 : Convention de partenariat pour l'organisation de concerts du Festival de Printemps

Rapporteur : Catherine DENFERD

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de convention établi par le Conseil Départemental pour un partenariat culturel relatif à l'organisation de deux concerts tous publics des Arts Florissants les 4 et 5 mai 2019.

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de régler les relations techniques et administratives entre la commune et le département pour l'accueil des Arts Florissants dans le cadre de l'opération « Promenades sacrées - HAENDEL » du 3 au 5 mai 2019.

Deux concerts sont programmés le samedi 4 mai et le dimanche 5 mai 2019 de 11 h à 11 h 30. Ces manifestations auront lieu dans l'église de Thiré.

Durée de la convention :

La présente convention prend effet à compter de sa notification jusqu'à l'issue de l'intervention.

Obligations de la Commune :

La commune s'engage à :

- ✚ Mettre gracieusement à la disposition du Département l'église pour les concerts susmentionnés du jeudi 2 mai au dimanche 5 mai 2019 inclus ;
- ✚ Mettre gracieusement à la disposition du Département la salle paroissiale ;
- ✚ Mettre à disposition la salle socio-culturelle pour un coût de 1 050 € ;
- ✚ Fournir une connexion électrique PC16A pour permettre le raccordement de la billetterie.

Obligations du Département :

Le Département prendra à sa charge :

- ✚ La réservation des billets d'entrée, les encaissements et tous travaux relatifs à la billetterie ;
- ✚ L'éclairage et la sonorisation des concerts ;
- ✚ La campagne de communication et les relations avec la presse.

Assurances :

En tant qu'organisateur, le Département déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux concerts présentés. La garantie concerne la responsabilité du Département en tant qu'organisateur de manifestations culturelles à l'égard des biens confiés, tant immobiliers que mobiliers, pour la mise en œuvre des concerts.

Avenant :

Si les prestations à la charge du Département ou de la Commune venaient à être modifiées après concertation, un avenant sera alors signé entre les parties.

Résiliation :

La présente convention pourra être résiliée par chaque partie signataire à l'expiration d'un délai de trois semaines suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Aucune indemnité d'aucune sorte n'est due dès lors que des faits ne relevant pas de la responsabilité de l'une ou l'autre des parties à la présente convention rendraient son exécution impossible (cas de force majeure notamment).

Règlement des différends :

Si un différend survient entre la Commune et le Département sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, le Tribunal administratif de Nantes est la juridiction compétente.

Le conseil municipal est invité à se prononcer afin de :

- Valider la convention présentée ci-dessus,
- Autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Valide la convention présentée ci-dessus,**
- ✓ **Autorise Madame le Maire à signer cette convention.**

Madame le Maire indique que la clause « avenant » a été ajoutée à cette convention, car contrairement à l'année passée, la salle socio-culturelle sera louée 3 journées. Le montant indiqué dans cette convention sera donc revu à la baisse.

DEL 2019-04-09-11 : Proposition d'offre de mutuelle communale

Rapporteur : Patricia HUG GRATON

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière séance de conseil municipal, elle avait proposé de s'engager dans une démarche de proposition de mutuelle communale à la population, l'objectif étant de favoriser l'accès à une complémentaire santé pour tous.

Afin de déterminer les attentes et besoins de la population, il avait été décidé la création d'un groupe de travail pour la diffusion d'un flyer à l'ensemble des habitants.

A ce jour, 23 administrés se sont exprimés, 16 sont intéressés par une réunion publique, 7 ne le sont pas.

Sous réserve qu'ils justifient de leur qualité de résident de la Commune, les habitants se verront accorder la possibilité de souscrire à une offre avec une réduction spéciale.

L'engagement de la commune se limitera à informer l'ensemble de la population de la tenue d'une réunion publique en présence de l'assureur.

La commune s'engage à s'abstenir de tout conseil en matière d'assurance et de toute assistance aux habitants en matière de souscription de contrat d'assurance. La commune n'est en aucun cas le mandataire de l'assureur et/ou des habitants, ni a fortiori partie prenante aux opérations qui pourraient être conclues entre l'assureur et les habitants. La commune mettra à disposition de l'assureur un local pour tenir la réunion d'information publique.

La commune n'est tenue à aucune exclusivité avec l'assureur.

Cette proposition vise à mettre en place une grille de prestations adaptées au libre choix de l'administré, afin qu'il bénéficie d'une couverture santé adaptée à sa situation et ajustée à celle-ci. AXA France s'engage par ailleurs à ce que chaque administré puisse souscrire ou adhérer à l'Offre AXA sans questionnaire de santé ni limite d'âge et à ce que la réduction octroyée soit liée au contrat même en cas de déménagement de l'assuré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Accepte la proposition d'AXA France,**
- ✓ **Autorise Madame le Maire, à signer cette proposition.**

Il serait préférable de prévoir cette réunion publique vers 18h00, afin de permettre à un maximum de personnes intéressées d'y participer.

Madame Christine PHILIPPEAU et Madame Patricia HUG GRATON se proposent de distribuer les flyers si besoin.

DEL 2019-04-09-12 : Acquisition de chemins appartenant à l'Association Foncière de la Commune

Rapporteur : Dominique GAUTREAU

Monsieur Dominique GAUTREAU, Président de l'association foncière, rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été cédé à la Commune, en 2004, les parcelles ZT 16 et ZV 16 (chemins d'exploitation dits « Les Vergers » et de « la Terserie »).

Ces derniers étant bien entretenus et goudronnés et n'ayant pas un usage exclusivement agricole, il avait été décidé de les rétrocéder à la Commune.

A ce jour, ces deux parcelles sont bordées par des bandes de 2m qui sont la propriété de l'association foncière.

Il informe que lors de l'assemblée de l'association foncière du 27 février dernier, il a été délibéré à l'unanimité, la cession des parcelles cadastrées ZV 15 (500 m²) dit « Daguener », ZV 26 (520 m²) dit « La ville morte », ZT 15 (450 m²) dit « Les Morelles » et ZT 26 (430 m²) dit « Le pas Boisseau », à la Commune pour un euro symbolique, sous réserve de l'acceptation du Conseil Municipal.

Il a également été voté de laisser à la charge de la Commune les frais de l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **D'acquérir pour un euro symbolique les parcelles cadastrées ZV 15, ZV 26, ZT 15 et ZT 26 ;**
- ✓ **De prendre en charge les frais de notaire ;**
- ✓ **D'autoriser Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.**

Il est rappelé qu'il s'agit d'une régularisation, compte tenu que ces parcelles auraient dû être acquises par la Commune en 2004, au même titre que les parcelles ZT 16 et ZV 16. La plantation des haies ayant été réalisée par la Commune.

Rapporteur : Loïc CHARRIER

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du mardi 7 mars dernier, elle annonçait que Monsieur BOURGOIN, maître d'œuvre, lançait la consultation concernant l'aménagement de sécurité de la RD 948A.

Ce dossier d'appel d'offres a été déposé en ligne sur le site de marché sécurisé.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil le tableau comparatif des offres reçues :

Offre de Marché	ATV appel d'offres HT	ATV après négociation HT	EIFFAGE appel d'offres HT	EIFFAGE après négociation HT
Tranche Ferme – Cheminement bicouche	38 378.80 €	37 720.80 €	55 828.00 €	55 828.00 €
Option accès des propriétés				
Accès bicouche beige	3 213.00 €	3 213.00 €	3 051.00 €	3 051.00 €
Accès enrobé noir	5 562.00 €	5 562.00 €	5 184.00 €	5 184.00 €
Option zone piétonne				
Enrobé noir Plus-Value	14 288.00 €	14 288.00 €	12 220.00 €	12 220.00 €
Enrobé couleur Plus V.	30 174.00 €	30 174.00 €	31 960.00 €	31 960.00 €
TOTAL :				
Ferme + Accès bicouche	42 091.80 €	40 933.80 €	58 879.00 €	58 879.00 €
Ferme + Accès enrobé Noir	43 940.80 €	43 282.80 €	61 012.00 €	61 012.00 €
SP + Accès enrobé noir	58 288.80 €	57 570.80 €	71 048.00 €	71 048.00 €

Après étude des offres des entreprises, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ **D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise ATV ;
- ✓ **DE VALIDER** la tranche ferme avec l'option des accès en enrobé noir, pour un montant de **43 282 .80 € HT** ;
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents se référant à ces travaux.

Madame le Maire rappelle que suite à une réunion de conseil communautaire, elle avait sollicité la Présidente de la CCSVL, pour une prise en charge à hauteur de 30 % via le contrat régional. Le bureau communautaire n'a pas donné une suite favorable à notre sollicitation.

Questions Diverses

Vendée numérique

Madame le Maire informe que l'entreprise HBTP va réaliser la dalle et la chambre d'accueil de la future armoire de la fibre optique, d'ici mi-avril 2019.

Site Patrimonial Remarquable

Madame Guignard, Adjointe Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Vendée, nous a informés du démarrage des sollicitations des bureaux d'étude en ce qui concerne l'étude du site patrimonial remarquable.

Vendée Eau

Madame le Maire informe le conseil que Vendée Eau a décidé d'équiper d'un dispositif de radio-relève l'ensemble des compteurs d'eau des abonnés des 42 communes du secteur Plaine et Graon.

L'objectif principal recherché est de pouvoir relever l'index de tous les compteurs d'eau deux fois par an, au printemps et à l'automne, par le passage d'un agent SAUR dans la rue avec différents moyens de déplacement en fonction de la situation (voiture, deux roues ...), le tout sans avoir besoin d'accéder aux compteurs ni même rentrer dans les propriétés et les logements.

Les factures d'eau de juin et de décembre seront alors établies sur la base de la consommation réelle de chaque abonné.

Cette opération comprend d'une part le remplacement des compteurs les plus anciens par un compteur équipé en usine d'un module de radio-relève, et d'autre part l'adaptation d'un module de radio-relève sur les compteurs les plus récents et compatibles qui seront maintenus en place.

Les travaux se dérouleront sur notre commune à partir du 3 juin 2019.

Les Amis de la Cathédrale de Luçon

Madame le Maire informe le conseil avoir donné l'autorisation à l'association les amis de la Cathédrale de Luçon, pour une prise de clichés des retables de l'Eglise. Ils ont décidé de consacrer aux retables du Sud Vendée une exposition photographique.

Signalétique touristique

Dans le cadre des actions en faveur de la valorisation du cadre de vie et du tourisme, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, a engagé une réflexion afin de définir une stratégie en matière de signalisation routière et touristique.

Madame le Maire informe le conseil avoir rencontré Madame GABORIEAU MICHELON, chargée de mission au service tourisme. Elle lui a présenté la maquette et lui a proposé d'installer un panneau RIS (relais info service) de dimension 150 cm de large et 1m de hauteur sur un support bois, avec une impression en recto.

Ce panneau pourrait être installé sur la pelouse près des sanitaires publics et serait visible de tous.

Madame le Maire indique que l'ancien panneau de la Communauté de Communes de Sainte Hermine peut être enlevé. Elle propose de le conserver et de l'implanter en entrée de bourg en provenance de Sainte Hermine, afin que les associations de la Commune puissent y afficher leurs manifestations.

Madame Patricia HUG GRATON demande l'acquisition d'un panneau signalétique pour indiquer l'aire naturelle de camping.

Lotissement les Terres Douces

Madame le Maire avoir eu la demande d'un habitant qui souhaite acheter deux lots du Lotissement les Terres Douces (Lots 8 et 9), pour y construire une maison d'habitation.

Il souhaiterait acquérir ces deux lots à un tarif préférentiel qui permettrait de prendre en considération les zones non constructibles, du fait de la proximité d'une exploitation agricole.

Madame le Maire demande avis au conseil et présente le plan des parcelles concernées.

Les membres du conseil s'expriment, les avis sont divergeant.

- *Le marché reste fluctuant et peut évoluer ;*
- *Vis-à-vis des anciens acheteurs, l'application d'un tarif tenant compte des contraintes des terrains peut paraître incompréhensible.*

Madame le Maire propose au conseil, le report de cette décision, en délibération, au prochain conseil municipal.

Mutation de notre agent communal

Madame le Maire informe que notre agent communal a demandé sa mutation pour la Commune de Saint Michel le Cloucq. En accord, avec le Maire de cette commune, cette mutation sera effective au 1^{er} juin prochain.

Madame le Maire informe que l'offre d'emploi a été déposée sur le site du centre de gestion de la Vendée, ainsi qu'à pôle emploi.

Les candidatures doivent nous parvenir avant le 16 avril prochain. Un RDV est fixé le 23 avril, avec le centre gestion de la Vendée pour les entretiens d'embauches.

D'autre part, Madame le Maire propose de faire un pot pour le départ de notre agent, avec ses autres collègues.

Qui souhaite y participer ?

Quelles sont vos disponibilités ?

Le pot de départ aura lieu le Mardi 28 Mai à 19 h.

Madame Christine PHLIPPEAU indique qu'il serait peut-être opportun de privilégier le recrutement d'une personne des environs afin que les agents ne soient pas attirés par un rapprochement de leur domicile après une titularisation.

Madame le Maire rappelle que l'agent recruté devra impérativement être compétent et autonome en tout premier lieu.

Organisation de la chasse aux œufs

Nos agents communaux sont en congés la semaine avant Pâques.

Qui est disponible pour l'installation des tables ?

Un mail sera transmis à l'ensemble des conseillers afin de connaître leur disponibilité.

Logement sis au-dessus de la Mairie

Madame le Maire informe le conseil avoir demandé un devis supplémentaire concernant la pose d'un revêtement de sol dans la pièce de vie du logement sus au 34 bis rue de la Mairie, ainsi que pour la peinture des plafonds des couloirs d'entrée.

En effet, l'état de ceux-ci nécessite une réfection.

Ce devis complémentaire, établi par Monsieur Franck MENANTEAU, s'élève à 547.69 € TTC.

Aparté : Madame Isabelle MENANTEAU fait remarquer qu'une porte des WC de la salle socio-culturelle ne ferme plus, il conviendrait de la réparer.

Remplacement de notre agent communal - Ecole

Madame le Maire rappelle que l'agent technique responsable du ménage est enceinte. A compter du 3^{ème} mois de grossesse, elle a le droit à une diminution d'horaire d'heure chaque jour.

Afin de redistribuer les heures de ménages à un agent remplaçant, Madame le Maire a privilégié le regroupement des heures. Une journée d'essai est prévue le jeudi 25 mai pour cette nouvelle employée, et si cela convenait, elle effectuera le ménage de l'école, le samedi matin pour la période du mois de mai. Elle pourrait également, effectuer le remplacement de notre agent pendant son congé maternité.

Permanence bureau de vote du 26 mai prochain

Permanences élections :

HORAIRES	NOMS	NOMS	NOMS
8H00 à 10H00	Christine PHILIPPEAU	Christelle BONNAUD	Loïc CHARRIER
10H00 à 12H00	Isabelle MENANTEAU	Magalie RIVASSEAU	Dominique GAUTREAU
12H00 à 14H00	Nadège BARBESANT	Laurent GAUTIER	
14H00 à 16H00	Jacky JOCCTON		
16H00 à 18H00	Catherine DENFERD	Bruno FAIVRE	Fabrice RAT

✚ Prochain Conseil Municipal :

✚ Fermeture du secrétariat de la Mairie :

Mercredi 10 Avril 2019 et Jeudi 16 Mai après midi

Séance levée à 23h00

<u>Catherine DENFERD, Le Maire</u>	<u>Loïc CHARRIER, 1^{er} Adjoint</u>
<u>Nadège BARBESANT, 2^{ème} adjointe</u>	<u>Patricia HUG-GRATON, 3^{ème} adjointe</u>
<u>Christelle BONNAUD, Conseillère</u>	<u>Rémy CERISIE, Conseiller</u>
<u>Bruno FAIVRE, Conseiller</u>	<u>Fred FORGERIT, Conseiller</u>
<u>Laurent GAUTIER, Conseiller</u>	<u>Dominique GAUTREAU, Conseiller</u>
<u>Guillaume JOLLY, Conseiller</u>	<u>Isabelle MENANTEAU, Conseillère</u>
<u>Christine PHILIPPEAU, Conseillère</u>	<u>Magalie RIVASSEAU, Conseillère</u>